

	INSTRUCTION	Réf :IT34.2
	LIMITES USUELLES ZONE SUD	Version : D
	PORT DE NOUMEA	Page 1 sur 6.

Le port de Nouméa se répartit sur 2 plans d'eau distincts administrés par le Port Autonome de Nouvelle Calédonie (PANC) : Petite et Grande Rade.

En Grande Rade : 4 ports privés dont les infrastructures sont gérées par leurs opérateurs : SLN (Doniambo), TOKUYAMA (baie de Numbo) et EXXON-MOBIL / SOGADOC (Baie des Dames).

Note 1: Un remorqueur obligatoire pour tout navire de plus de 60 m LHT.

Note 2: Restrictions pour les navires citernes : Seuls les navires transportant moins de 1800t. de produits noirs ou de substances liquides nocives, ou moins de 20.000 tonnes de produits blancs sont autorisés à effectuer leur manœuvre de nuit.

1/ PETITE RADE :

Quai		Quai du FED	Quai des Longs Courriers
WGS 84 position		22° 16.120' S / 166° 26.025' E	22° 16.285' S / 166° 26.200' E
Limites	LHT max.	185 m	262 m (2 safrans ou PODS)* 250 m si 1 safran
	TE max	9,50 m	8,90 m
	Vents	A discuter avec le commandant en fonction des capacités manœuvrières du navire.	
Orientation		092° / 272°	175° / 355°
Longueur du quai		75 m	110 m
Disposition		2 ducs d'albe : Longueur totale installation : 155 m	Hauteur du quai : 3 m au-dessus du zéro des cartes
Utilisation des remorqueurs		LHT > 170 m sans propulseur d'étrave : 1 remorqueur. LHT > 205 m même avec propulseur : 2 remorqueurs. Dérogation des pilotes possible après évaluation des qualités manœuvrières du navire (ex : navires équipés de « Pods. »)	
Jour et nuit restrictions		Jour et nuit	
Navires citernes restrictions		N/A	
Autres		* Bâbord à quai obligatoire & présence d'une vedette de sécurité. - Mouillage en Petite Rade interdit sauf autorisation spéciale du Commandant du Port ou urgence (mouillage A9).	

Nota 3: Le chenal d'accès à la Petite Rade doit être dégagé pour toute manœuvre de paquebots confirmé en VHF par l'officier de port.

	INSTRUCTION				Réf :IT34.2
	LIMITES USUELLES ZONE SUD				Version : D
	PORT DE NOUMEA				Page 2 sur 6.

2/ GRANDE RADE :

➤ Grand Quai :

Postes	Poste petits rouliers	Poste 4	Poste 5	Poste 6	Poste 7
WGS 84 position		22° 15.900' S 166° 26.180' E	22° 15.885' S 166° 26.085' E	22° 15.860' S 166° 25.985' E	22° 15.840' S 166° 25.900' E
Limites	LHT max.	Longueur : sans limitation – Voir ci-après longueurs des postes à quai.			
	TE max.	5 m	9,80 m	10 m	10,3 m
Orientation	105° / 285°				
Longueur du quai	Total : 750 m				
Disposition	68 m entre A and 1	160 m entre bollards 1 & 7	160 m entre bollards 7 & 13	160 m entre bollards 13&19	190 m entre bollards 19&26
Bassin d'évitage	Situé dans le Nord du poste 7, il a un diamètre de 0,36' soit 667m.				
Utilisation des remorqueurs	Navires de LHT > 170 m <u>sans</u> propulseur d'étrave et les navires de LHT > 250 m avec propulseur d'étrave (sauf paquebots) :				
	<ul style="list-style-type: none"> - Tribord à quai : 2 remorqueurs à l'accostage et l'appareillage. - Bâbord à quai : 2 remorqueurs à l'accostage et 1 à l'appareillage. 				
	Voiturier LHT > 150 m <u>sans</u> propulseur d'étrave : 2 remorqueurs.				
	Voiturier LHT > 150 m et vent >15 nœuds: 2 remorqueurs.				
Jour et nuit restrictions	Jour et nuit.				
Dispositions spéciales		Ne pas dépasser le bollard n°1 au TE max du poste			
Autres					

➤ **DONIAMBO (Société Le Nickel - S.L.N.)**

Poste	Quai Sud		Quai Nord Ouest	
	Poste 1		Poste 3/4	Poste 5
WGS 84 position			22° 15.500' S 166° 26.130' E	22° 15.450' S 166° 26.095' E
Limites	LHT max.	Plus en service	N/A	250m
	TE max.		9,90 m sous condition de marée*	10 m 9,70 m (pétroliers)
	Vent max		N/A	25 nœuds (pétroliers)
Orientation		061°/241°	143° / 323°	
Longueur du quai		180 m	260 m	130 m + D.A. à 70 m dans le NW du coin du quai.
Bord à quai		N/A	Bd à quai sauf accord SLN.	- Tous navires LHT < 200m bord à quai au choix du pilote en fonction des conditions météo, - Tous navires LHT > 200m Bd à quai préféré, mais Td recommandé si vent établi de NE à W par le Nord* - Tous navires LHT > 200m le poste 3/4 doit être libre lors de l'accostage.
Jour et nuit Restrictions		N/A	Jour et nuit. *Les navires à pleine charge ne peuvent accoster qu'avec des hauteurs d'eau > 0,4m Port de référence Noumea « maree.shom.fr »	Jour et nuit sauf conditions particulières pour navires citernes.
Utilisation des remorqueurs		Plus en service	2 remorqueurs* → <u>A l'accostage :</u> - Minéraliers > 170m. - Si navire au Poste 5 : → Largeur navire à quai > 35m. → Distance final < 35m. <u>A l'appareillage :</u> - Vent secteur Ouest > 10 nds. - Si navire au poste 5 : → TE > 6 m sauf si Prop. → Minéraliers > 170m.	2 remorqueurs → pour navires LHT>150m sans propulseur d'étrave.
Jour et nuit Restrictions Navires citernes		N/A	N/A	Les navires-citernes transportant plus de 1800 t de produits noirs ou de substances liquides nocives, ou plus de 20.000 t de produits blancs ne peuvent effectuer leur manœuvre que de jour.
Utilisation des remorqueurs Navires citernes		N/A	N/A	LHT > 100 m : 2 remorqueurs *LHT > 200 m allant Td à quai : 3 remorqueurs
Remarques		N/A	* L'expérience acquise par les agents SLN et les pilotes permettra d'ajuster les cas particuliers en fonction des conditions existantes : météo, marée, état des fonds, travaux...	N/A

	INSTRUCTION	Réf :IT34.2
	LIMITES USUELLES ZONE SUD	Version : D
	PORT DE NOUMEA	Page 4 sur 6.

➤ **BAIE DES DAMES (installations privées EXXON-MOBIL)**

Poste	Poste SOGADOC	Poste de pompage en mer MBM
WGS 84 position	22° 14.238' S 166° 24.414' E	22° 14.360' S 166° 24.200' E (position de l'ancre si mouillage)
Limites	LHT max	100 m
	TE max	6,30 m hauteur d'eau mini = 0.2m* Port de référence Noumea « maree.shom.fr »
	Force de vent maxi	25 noeuds*
		200 m
		10,40 m
		Accostage :20 nds Appareillage :30 noeuds réduits à 20 noeuds en cas de vent d'Ouest (NW à SW)
Bord à quai	Indifférent	Indifférent
Orientation	176° / 356°	102°
Longueur du quai	30 m	380 m entres coffres AV et AR
Disposition	Distance entre coffres 132m Z plateforme : 3.25m	6 coffres et deux espars marquant 2 manifolds 8" .
Utilisation des remorqueurs	1 remorqueur pour les navires LPG quelque soit la longueur.	2 remorqueurs à l'accostage et à l'appareillage
Lamanage	1 chaloupe si LOA > 60m. Amarrage minimum 2/2 devant/derrière	2 chaloupes à l'accostage si disponible, 1 à l'appareillage. 2 aussières par coffres.
Jour et nuit Restrictions Navires citernes	Jour uniquement, y compris navire léger	Accostage de jour uniquement. Appareillage de nuit possible si PEL < 1800t. de produits noirs ou de substances liquides nocives, ou < 20.000 tonnes de produits blancs.
Particularités	Basse de 6.6m dans NW poste (ancre coffre traversier terre MOBIL) Diamètre manifold = 6 pouces ATTENTION AUX CHAINES DES COFFRES MOBIL EN CAS DE MOUILLAGE.	L'utilisation de l'ancre sur la ligne des coffres du large a été rendu facultative et reste à la discrétion du pilote.
Limites opérationnelles	*Hr > 0.7m en cas de levée dans la baie *Vent max accostage = 25 noeuds (vent donné par terminal VHF 12) Pas d'accostage si vent de secteur 230 à 300° Appareillage de jour avec navire amarré à la Mobil autorisé	Port en lourd : 50 000 t Déplacement max : 60 000 t 2 amarres par coffres Les crocs doivent travailler dans le bon sens Le pilote est en possession du « MOORING PATTERN ET WIND LIMIT » envoyé par l'agent. Le terminal contacte le pilote sur 12 et donne le feu vert pour l'accostage. Avant de débarquer, le pilote fait installer les fire lines, contrôle que l'amarrage est conforme, chaussettes amarres grées, et confirmé par VHF 12 au terminal que les amarres sont raides sur treuil ou bittes, Il fait installer le filet de coupée Le pilote informe le terminal si le vent atteint 20 noeuds.

Quai d'attente petits navires citernes (PANC)

Poste	Appontement LCT
WGS 84 position	22° 14.442' S / 166° 24.423' E
Limites	LHT max 80 m
	TE max 4,50 m
	Port en Lourd max 2000 tonnes
Orientation	117° / 297°
Longueur du quai	30 mètres entres 2 ducs d'albe
Disposition	Passerelle sur chaque ducs d'albe
Utilisation des remorqueurs	1 remorqueur pour navire de plus de 60 m.
Jour et nuit restrictions	Jour et nuit.
Navires citernes restrictions	Oui
Autres	

	INSTRUCTION LIMITES USUELLES ZONE SUD PORT DE NOUMEA	Réf : IT34.2 Version : D Page 6 sur 6.
---	---	--

➤ **Baie de NUMBO (Cimenterie TOKUYAMA)**

Poste	Installation pour cimentiers et transport de clinker
WGS 84 position	22° 14.825' S / 166° 24.675' E (position de l'ancre)
Limites	LHT max 171 m
	TE max 9 m pour hauteur d'eau mini 0,7m Port de référence Noumea « maree.shom.fr »
	Vent max 30 noeuds de N à S par l'est 10 noeuds de N à S par l'ouest
Bord à quai	Babôrd impératif
Orientation	185°
Longueur du quai	530 m. entres coffre AV et coffre AR
Disposition	3 ducs d'albe : Nord n°1, central n°2 et Sud n°3 (défenses à tablier, bollards 50T) 4 coffres d'amarrage 2 bollards à terre 1 trémie de déchargement sur massif support (ne surtout pas toucher) 1 massif de support de filtre (ne surtout pas toucher)
Utilisation des remorqueurs	Arrivée :2 remorqueurs Départ : 1 remorqueur
Jour et nuit restrictions	Accostage de jour uniquement Appareillage de nuit possible
Position navire	Accostage grue 3 ou 4 face à la trémie, position transmise en amont par l'agent maritime
Communication	VHF 12 avec opérateur TOKUYAMA
Limites vent terminal	Navire amarré 80km/h de N à S par le Est 30km/h de N à S par le Ouest
Sources Meteo	Petite station météo TOKUYAMA (vitesse vent, direction vent, température, humidité, pluviomètre)